

Destruction des nids de frelons asiatiques en Pays des Vans en Cévennes



La Communauté de communes prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec la commune concernée



Ne jamais détruire un nid soi-même !

Procédure à suivre

1. Vous découvrez un nid de frelons asiatiques dans votre commune, **ne jamais le détruire vous-même** (même s'il est de petite taille) et gardez une distance de **10m autour du nid**.
2. Contactez le référent de votre commune en mairie (un élu communal). Il se rendra sur place et confirmera ou pas la présence d'un nid de frelons asiatiques.
3. Le référent communal se met en relation avec la **Communauté de communes** qui programme avec une **entreprise spécialisée** la destruction du nid.



PAYS DES VANS
EN CÉVENNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

110 place Fernand AUBERT, 07140 LES VANS - accueil@cdc-vansencevennes.fr - 04 75 37 41 22

LES ASSIONS - BANNE - BEAULIEU - BERRIAS-ET-CASTELJAU - CHAMBONAS - GRAVIERES - MALARCE-SUR-LA-THINES - MALBOSC - MONTSÉLIGUES - ST-ANDRE-DE-CRUZIERES - STE-MARGUERITE-LAFIGERE - ST-PAUL-LE-JEUNE - ST-PIERRE-ST-JEAN - LES SALELLES - LES VANS